

**ORDRE DU JOUR DE LA 74^{ÈME} REUNION DU
CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL (CEI) DE LA CIID
Visakhapatnam, Etat d'Andhra Pradesh, Inde
Session plénière d'ouverture (Première session): 4 novembre 2023, 09H30 – 11H00
Deuxième session: 8 novembre 2023, 09H30 – 13H00
Troisième session: 8 novembre 2023, 14H00 – 17H30**

Le Conseil Exécutif International (CEI) est chargé de la gestion des affaires de la Commission internationale des irrigations et du drainage (CIID). Le CEI examine toutes les questions de nature politique qui peuvent être initiées ou parrainées par un Comité national membre ou par un Membre de Bureau ou par le Comité de Direction, et peut lui-même initier et déterminer ou conseiller et décider toute question politique. Toutes les questions relevant du fonctionnement exécutif, administratif et financier de la CIID doivent être présentées à l'approbation du Conseil et sa décision sera définitive. Le CEI se compose des Membres de Bureau et des représentants de chaque Comité National et se réunit chaque année.

Session plénière d'ouverture (Première session): 4 November 2023, 09H30 – 11H00

Point 1 de l'Ordre du Jour du CEI : Remarques de bienvenue et d'ouverture du Président

1. Le Président Prof. Dr. Ragab Ragab accueillera les membres et fera ses remarques introductives. Il mettra en perspective le rôle joué par la CIID au sein de la communauté internationale de l'eau, soulignera les principales réalisations de la Commission depuis la 73^{ème} réunion du CEI qui s'est tenue l'année dernière, communiquera aux membres des informations sur les questions présentées pour l'étude du CEI, sur la nécessité d'avoir une approche cohérente sur la mission CIID parmi ses différentes parties prenantes.

Point 2 de l'Ordre du Jour du CEI : Présentation des questions à discuter au cours des réunions de l'organe de travail : Secrétaire Général, Président du CPAT et Président du CPSO

2. Lors de la session, le Secrétaire général présentera l'Ordre du Jour et portera l'attention des membres à certaines questions exigeant une attention particulière telles que le Plan d'Action de la Feuille de Route vers la Vision CIID 2030, le Programme International de Recherche sur l'Irrigation et le Drainage, la Stratégie pour la gestion de connaissance et à d'autres questions qui exigent une attention particulière au cours de la session. Il donnera également des informations brèves sur les aspects de procédure concernant la conduite du CEI et des réunions des organes de travail, y compris les Comités permanents.

3. Le VP Prof. Dr. Tsugihiko Watanabe, Président du CPAT et le VP Dr. Mochammad Amron, Président du CPSO, feront de courtes présentations sur les aspects importants qui exigent l'attention de divers organes de travail et le moyen dont les réunions des organes de travail relevant de leurs comités permanents respectifs peuvent être rendues plus efficaces et fructueuses.

Point 3 de l'Ordre du Jour du CEI : Présentation par les Comités Nationaux

4. Les représentants des Comités nationaux de l'Inde et l'Arabie Saoudite ont été contactés pour faire des présentations sur les activités menées par l'INCID et le SACID respectivement, et partager certains aspects importants concernant le scénario de la gestion d'eau agricole dans leur pays. Les Comités nationaux attendent avec intérêt les commentaires et les propositions faites par les membres à la fin de leurs présentations.

Point 4 de l'Ordre du Jour du CEI : Présentation des Prix : WatSave, Meilleur Rapport, Comité national bien performant, Organe de Travail bien performant et Ouvrages d'irrigation du patrimoine mondial

Point 4.1 de l'Ordre du Jour du CEI : Présentation du Prix WatSave

5. Le Président, en consultation avec le Comité de Direction, a constitué un Panel de Juges composé du PH M. Felix B. Reinders (Afrique du Sud) en tant que Président, et du VPH Dr. Brian T. Wahlin (EU), du VPH Dr. Marco

Arcieri (Italie), du VPH Dr. Mohamed Wahba (Egypte), du VPH Dr. Shinsuke Ota (Japon) et du VP Rafat Nael Abdul Ghani Allntaki Président du GT-WATS (Irak) en tant que membres, chargé d'évaluer les candidatures soumises pour les Prix WatSave 2023. Le Président du Panel présentera son rapport à la réunion du Conseil, en y incluant les oeuvres retenus pour les Prix.

6. Le Président remettra les plaques et le représentant du comité national hôte remettra les prix en argent aux lauréats.

Point 4.2 de l'Ordre du Jour du CEI : Présentation du Prix pour le Meilleur rapport publié dans la Revue CIID "Irrigation et Drainage"

7. Sur les articles publiés dans la Revue CIID "Irrigation and Drainage" durant l'année 2022, le meilleur document reconnu pour le Prix pour le Meilleur rapport sera annoncé par le Président du Comité de Rédaction de la Revue CIID (CR-REVUE), le Prof. Jiusheng Li.

Point 4.3 de l'Ordre du jour du CEI : Présentation du 7^e Prix pour le Comité national bien performant – 7^{ème} édition (BPNCA-7)

8. Un Panel de Juges composé du PH Felix B. Reinders (Afrique du Sud) en tant que Président et du VP Prof. Choi, Jin-Yong (Corée du sud), du VP Dato, Ir. Hj. Nor Hisham bin Mohd Ghazali (Malaysia), du VP Ing. Rafat Nael AbdulGhani Allntaki (Irak), en tant que membres, outre le Président et le Secrétaire Général CIID en tant que personnes-ressources, a été constitué pour évaluer les candidatures soumises pour le BPNCA-7. Le Président présentera le Comité National bien performant compte tenu des travaux entrepris par celui-ci au cours des trois dernières années et il présentera le trophée et la citation au lauréat.

Point 4.4 de l'Ordre du jour du CEI : Présentation du Prix pour l'Organe de Travail bien performant - 6^{ème} édition (BPWA-6)

9. Les nominations n'étant pas reçues pour le BPWA-6 par le Bureau central CIID, aucune présentation ne sera faite à la réunion.

Point 4.5 de l'Ordre du Jour du CEI : Reconnaître "les Ouvrages d'irrigation du patrimoine mondial (WHIS)"

10. Conformément aux dispositions du programme WHIS révisé approuvé par la Résolution n° CEI-2/69 de la 69^{ème} réunion du CEI, le Comité de Direction a constitué un panel de juges composé du VP Dr. Mochammad Amron, Président du CPSO (Indonésie) en tant que Président, et du VPH Dr. Karman Emami, Président, GT-HIST (Iran), du Prof. Dr. Yutaka Matsuno (Japon), du VPH Prof. Dr. Hesham Mostafa Mohamed Ali (Egypte), du VPH Chaiwat Prechawit (Thaïlande) tant que membres, et du Secrétaire Général CIID en tant que Membre secrétaire pour l'évaluation des candidatures invitées dans le cadre du programme WHIS pour l'année 2023. Le Président du panel de juges, le VPH Dr. Mochammad Amron, Président du CPSO, présentera le rapport au Conseil concernant les ouvrages historiques d'irrigation et de drainage identifiés qui seront reconnues comme «Ouvrages d'irrigation du patrimoine mondial (WHIS)» et ultérieurement incluses dans le registre CIID du WHIS après l'approbation du Conseil. Une «plaque / un certificat» à cet effet sera remis aux représentants des Comités nationaux dont le WHIS a été reconnu et recommandé pour l'inclusion dans le registre CIID du WHIS.

Deuxième session: 8 novembre 2023, 09H30 – 13H00

Point 5 de l'Ordre du Jour du CEI : Rapport sur les dispositions adoptées sur les décisions du 73^e CEI et les décisions prises par le Comité de Direction (CD)

11. Au cours de l'année, les actions sont initiées ou achevées sur toutes les décisions prises à la 73^{ème} réunion du CEI. Un bref rapport sur les dispositions adoptées sur les décisions du 73^e CEI, outre les travaux de routine et administratifs, figure à l'**Annexe 1, page 11**. Conformément à l'Article 8.1 des Statuts et au Règlement Intérieur 3.9.2 de la CIID, le Secrétaire général présentera également pour l'approbation du CEI, les décisions prises par le Comité de Direction au nom du CEI, qui figurent à l'**Annexe 2, page 13**.

Point 6 de l'Ordre du Jour du CEI : Rapport du Secrétaire Général

12. Le Secrétaire-Général l'Ing. Ashwin Pandya présentera brièvement au Conseil le Rapport annuel 2022-23 déjà diffusé, en mettant l'accent sur le progrès physique et financier réalisé concernant les activités menées à

partir du mois d'avril 2023 jusqu'à maintenant, y compris le rapport sur la coopération et la collaboration avec diverses organisations internationales.

Point 7 de l'Ordre du Jour du CEI : Présentation sur le Thème de Stratégie «Projet»

13. Les co-animateurs du Thème de Stratégie "Projet", Prof. Dr. Tsugihito Watanabe, M. Aziz Fetahi et M. Bruno Grawitz feront une présentation sur le Thème de Stratégie "Projet", afin d'analyser les travaux entrepris par le groupe des organes de travail dans le cadre de thèmes de stratégie et d'identifier les lacunes éventuelles dans la réalisation des objectifs de la CIID relatives à ce thème ainsi que d'explorer/d'utiliser les interconnexions entre d'autres thèmes. La présentation vise également à entreprendre une analyse créative de fonctionnement des organes de travail CIID, leur progrès dans la réalisation de mandats et à les dynamiser dans le cadre de la mission et des objectifs de la CIID.

Point 8 de l'Ordre du Jour du CEI : Programme international de recherche en irrigation et drainage (IPRID)

14. Le VP Prof. Dr. Tsugihito Watanabe, Président, Comité consultatif du Programme international de recherche en irrigation et drainage (AC-IRPID) présentera le rapport du Comité consultatif au Conseil pour examen et orientation afin de faire du programme IRPID un programme globalement équilibré pour encourager la recherche en irrigation et drainage.

Point 8.1 de l'ordre du jour de la CEI : IRPID-IRN à considérer comme un organe de travail formel

15. Le nœud régional d'Ahwaz est hébergé par le Comité national iranien (IRNCID) depuis 2011 dans le cadre du programme rebaptisé «Programme international de recherche en irrigation et drainage (IRPID)». Depuis lors, l'IRPID-IRN mène de multiples activités au niveau régional.

16. Pour la continuité et la durabilité des activités de recherche au sein de cette plate-forme sur la scène CIID, l'IRPIDIRN a demandé de tenir en compte le Nœud Régional d'Ahwaz et ses activités comme un organe de travail formel, semblable à d'autres organes de travail régionaux. Les détails figurent à l'**Annexe 3, page 17**.

Point 9 de l'Ordre du Jour du CEI : Rapports des Présidents des Comités permanents

Point 9.1 de l'Ordre du Jour du CEI : Comité Permanent des Finances (CPF)

17. Le VPH Dr. Marco Arcieri, Président du CPF, présentera son rapport à la 44^{ème} réunion du CPF qui sera tenue le 5 novembre 2023. L'Ordre du Jour de ce Comité figure à l'**Appendice I, Page 31 (version anglaise)**.

Point 9.2 de l'Ordre du Jour du CEI : Comité Permanent de la Stratégie et de l'Organisation (CPSO)

18. Le VPH Dr. Mochammad Amron, Président du CPSO, présentera son rapport à la 34^{ème} réunion du CPSO qui sera tenue le 6 novembre 2023. L'Ordre du Jour de ce Comité figure à l'**Appendice II, Page 53 (version anglaise)**.

Point 9.3 de l'Ordre du Jour du CEI : Comité Permanent des Activités Techniques (CPAT)

19. Le VP Prof. Dr. Tsugihito Watanabe, Président du CPAT, présentera son rapport à la 43^{ème} réunion du CPAT qui sera tenue le 7 novembre 2023. L'Ordre du Jour de ce Comité figure à l'**Appendice VIII, Page 105 (version anglaise)**.

Point 9.5 de l'Ordre du Jour du CEI : Discussions tenues et décisions prises sur les recommandations des Comités Permanents

20. Le Conseil examinera les rapports et les recommandations du CPF, du CPSO et du CPAT en totalité et prendra des décisions par le biais des résolutions selon le cas en tenant en compte le rapport du Secrétaire général dans le cadre du point 6. Les Projets de résolution (DR) sur les questions d'ordre financier de la CIID présentés par l'intermédiaire du Rapport du CPF et sur les questions d'ordre organisationnel et technique de la CIID présentés par l'intermédiaire des Rapports du CPSO et du CPAT figurent au **DR-1/74** et au **DR-2/74 (Page 15 et 16)**.

Point 10 de l'Ordre du Jour du CEI : Viabilité financière et technique globale à long terme de la CIID

Point 10.1 de l'ordre du jour du CEI : Assurer une meilleure diffusion de la communauté CIID par l'augmentation du nombre des membres

21. Au fil du temps, on a récemment constaté la variation du nombre de membres, avec une certaine érosion constante. Les revenus provenant des cotisations sont relativement stables à condition que le pays persiste à adhérer à la CIID. En raison de divers problèmes rencontrés par chaque pays, les cotisations ne sont pas versées à temps et, par conséquent, les revenus espérés ne se réalisent pas. Afin de renforcer les revenus issus des cotisations, les pays membres doivent mettre en place des mécanismes internes pour financer leurs comités nationaux sur une base fiable, de manière à ce que les comités soient en mesure de verser des cotisations sur une base durable. Tout cela donne lieu à la question de la durabilité de l'adhésion, qui est abordée plus loin dans les voies à suivre pour réaliser la durabilité.

22. Le revenu provenant des cotisations ne suit pas le rythme inflationniste des salaires et d'autres dépenses nécessaires à l'organisation. La sphère d'activités actuelle exige des ressources qui dépassent largement les revenus provenant des cotisations. Les concessions accordées exercent davantage une pression sur cette source. Récemment, les effets de la pandémie de COVID ont donné lieu à la nécessité de reporter les augmentations dues à l'inflation et de renoncer aux retards de paiement. Bien qu'il s'agisse d'une véritable calamité pour l'organisation ainsi que pour ses membres, la charge de la gestion de cette calamité incombe uniquement à l'organisation.

23. Étant donné que la cotisation est liée au niveau de développement du pays, la participation des pays développés permet de disposer d'une meilleure base de ressources qui peut ensuite être utilisée pour le bien commun. Cependant, dernièrement, les pays développés ont eu tendance à se retirer de l'adhésion. Les pays en développement et les pays les moins avancés disposent des possibilités de développement et des défis. Cependant, en se tenant à l'écart de l'organisation, les professionnels des pays développés n'ont pas l'occasion de se faire une idée précise des problèmes qui se posent. Les professionnels de l'irrigation et du drainage des pays développés doivent faire une introspection sur cet aspect.

Point 10.2 de l'ordre du jour du CEI : Réalisation de la stabilité financière à travers le réaménagement des arrangements des bâtiments CIID et Progrès réalisés

24. Le revenu en loyers est devenu une fortification contre la fluctuation et la baisse du revenu de cotisation. Le soutien accordé par les membres lors de la construction de l'immeuble supplémentaire qui constituait un investissement préalable pour l'avenir de la CIID, a bien fonctionné jusqu'à présent et a donné lieu à la durabilité. Les inquiétudes concernant la proportion croissante du revenu en loyers par rapport au revenu global ont été fréquemment soulevées par les membres érudits. Certaines mesures d'amélioration étaient également prévues.

25. On a constaté la concrétisation des craintes lorsque le locataire de l'époque, M/s Yes Bank, a connu des difficultés financières et que la nouvelle direction de la banque a décidé de quitter les lieux. Il aurait pu s'agir d'un choc unique qui aurait pu être surmonté dans des conditions de marché stables. Cependant, l'apparition presque simultanée de la pandémie a entraîné un effondrement du marché de la location en Inde en raison de la vulnérabilité croissante des entreprises, des paradigmes du travail à domicile et de l'affaiblissement général de l'activité économique. La stabilité financière de l'organisation s'en est trouvée sérieusement réduite.

26. Il existe de multiples options, telles que l'augmentation de la surface à louer et la présence de plusieurs clients, de sorte que la défaillance de l'un d'entre eux n'entraîne pas de réduction drastique des revenus, comme c'est le cas aujourd'hui. Cependant, cela exige l'injection des capitaux supplémentaires dans la construction. Ces prêts contribueront à générer une charge de remboursement importante et les effets bénéfiques ne se feront sentir qu'au bout d'environ cinq ans d'occupation durable des nouveaux locaux, en plus de ceux qui existent déjà. Les revenus en loyers offrent une solution rapide mais ne peuvent contribuer à accroître la pertinence technique de l'organisation, qui est l'autre aspect de la durabilité.

27. Au début de l'année 2023, la CIID a pu identifier un locataire potentiel M/s Bharati Enterprises Limited, qui au lieu de louer des locaux a proposé de réaménager et reconstruire la propriété dans les locaux de la CIID pour profiter au maximum de l'augmentation du rapport de la surface de plancher (FAR) pour créer une surface supplémentaire ainsi que construire une structure de nouveau bâtiment plus saine avec toutes les équipements modernes. M/s Bharti Enterprises Limited (M/s Bharti), a également proposé de financer le processus de réaménagement et de récupérer le coût du réaménagement avec des loyers subventionnés ainsi que d'assurer le flux de revenus sur une longue période et le service de l'ensemble des dépenses de réaménagement. La CIID obtiendra une surface supplémentaire après le réaménagement et le bâtiment restera la propriété de la CIID. Plus

de détails figurent à l'**Annexe 4, page 19**. Les propositions ont été discutées en détail au sein d'un comité spécial d'experts comprenant les membres du CD et du CPF, ainsi que les anciens membres du bureau. Par la suite, les propositions ont également été présentées à une session spéciale du CEI organisée le 27 mars 2023, au cours de laquelle les propositions ont été ratifiées. Le secrétaire général présentera l'état actuel de la situation à la réunion du CEI.

Point 10.3 de l'ordre du jour du CEI : Revenus intermittents provenant d'événements phares

28. Afin d'organiser et d'assurer la gestion technique des grandes manifestations internationales qui sont des événements phares de la CIID, l'organisation reçoit une part des revenus des frais d'inscription perçus par le comité national hôte qui organise l'événement. Le montant et la réception du revenu sont généralement a posteriori et le montant ne peut pas être assuré à l'avance étant donné que les tailles de participation sont variables.

29. Cette partie des recettes a connu les pires conséquences de la pandémie, ce qui a donné lieu à la perte de la source de revenus pour les trois dernières années, de 2020 à 2022. Il est probable que le flux de revenus reviendra à la normale en 2024. Ces revenus sont également menacés par les plateformes de réunion en ligne et leur rentabilité du point de vue de la participation. Cependant, en raison des limitations des possibilités de mise en réseau et des environnements restreints pour la transmission des connaissances, les réunions physiques font leur retour. Il faudra du temps pour retrouver cet élan.

30. Cette catégorie de revenus constitue la plus petite composante des revenus par rapport aux trois autres. Il existe une possibilité limitée d'augmenter les revenus par ce biais, car l'augmentation des frais d'inscription est très contraignante. De plus, les frais devront être en accord avec d'autres dépenses effectuées par le comité national concerné pour l'événement, afin que l'organisation d'un événement soit favorable. Il faut donc rechercher un équilibre entre ces deux exigences. Les revenus peuvent être utilisés au mieux pour la promotion et le soutien d'autres activités telles que la participation des jeunes professionnels et des efforts de renforcement des capacités.

Point 10.4 de l'ordre du jour du CEI : Réalisation de la durabilité technique grâce à la valeur ajoutée pour les participants

31. Il s'agit d'un aspect important de maintenir la pertinence de la CIID et aussi d'inciter les pays à faire partie du réseau CIID. A présent, la plupart des activités et des résultats sont dans le domaine public à l'exception des prix. Il n'y a pas de prime à l'adhésion au réseau en tant que membre. Ce fait a été souligné par de nombreux membres et constitue une préoccupation pertinente. La participation au réseau doit apporter une valeur ajoutée. Cette valeur ajoutée peut prendre plusieurs formes.

32. Au cas des pays développés, le savoir-faire, les services et les produits qu'ils peuvent offrir peuvent rechercher une plate-forme sous forme de la CIID pour la promotion dans les pays cibles. Avec un soutien financier et logistique adéquat pour de telles activités dans n'importe quelle région spécifiée, la CIID peut prêter sa bonne volonté et son image de marque sous laquelle une telle initiative peut être planifiée. Ceci aidera le pays cible à avoir confiance dans les résultats et en même temps à établir le besoin de la CIID pour un pays relativement développé et ouvert sur le monde. Dans ce cas, la structure d'adhésion directe peut être revue et de meilleures options pour les membres directs industriels et institutionnels peuvent être fournies dans le cadre desquelles une plate-forme exclusive est fournie et le travail préliminaire de base pour une telle initiative peut soutenir par le réseau. Les grandes entreprises et les agences (volontaires ou commerciales) peuvent également jouer un rôle dans la gestion en tant que membres de bureau par le biais d'élections.

33. Dans le cas des pays en développement à divers niveaux, la CIID peut proposer d'entreprendre des études et des recherches auto-sponsorisées ou soutenues dans le domaine de la gestion de l'eau agricole afin d'identifier leurs besoins et de les articuler pour le soutien. Cela les aidera à justifier leurs besoins des efforts de développement plus importants au niveau interne et externe. La CIID dispose d'une énorme base de connaissances sous forme de nos résultats obtenus depuis 70 ans et plus. Cette base de connaissances peut apporter une authenticité et un poids aux résultats de l'étude/enquête. Etant donné que le rapport de la CIID aura un poids, les professionnels peuvent trouver utile de maintenir l'association avec la CIID. Naturellement, cela exigera un financement, mais dans une mesure limitée. Ce financement peut être généré à partir des revenus supplémentaires provenant des loyers ou des sources basées sur les services professionnels ou des contributions apportées par les agences donatrices internationales. Au stade initial, les excédents générés par les revenus en loyers peuvent être investis dans les efforts initiaux et plus tard, l'activité peut devenir neutre et autosuffisante.

34. Une telle initiative a été conceptualisée dans le cadre de la proposition d'unité de service qui a été approuvée par le 70^e CEI en 2019 à Bali. Cependant, les confinements liés à la pandémie ont empêché la mise en œuvre de l'initiative. En outre, même si le capital initial est généré à partir de sources de revenus, l'initiative ne

peut pas être soutenue par des ressources humaines minimales à temps plein ou partiel. En attendant le rétablissement du flux de financement, les membres individuels existants peuvent envisager de fournir certains services à cet égard. Les agences donatrices locales peuvent répondre à leurs besoins. Le travail de base pour l'établissement de l'étude peut être mené sous la bannière de la CIID et du Comité National. Nous disposons d'une expérience préalable en matière de CPSP et d'autres initiatives similaires telles que l'organisation/le soutien des voyages d'étude, des programmes de renforcement des capacités, etc.

Point 10.5 de l'ordre du jour du CEI : Durabilité au niveau national

35. Traditionnellement, la CIID a été conçue comme un groupement de nations dans le domaine de la gestion de l'eau et de l'irrigation. Cette structure était bien soutenue au niveau national par les gouvernements concernés. Dans beaucoup de pays développés, la gestion de l'eau agricole s'est de plus en plus éloignée de la participation du gouvernement et a été confiée à des agences privées individuelles. De ce fait, le soutien gouvernemental en termes de cotisations s'est tari et les comités nationaux doivent générer leurs propres ressources afin de maintenir leurs activités internes et de soutenir les cotisations des membres. Un tel scénario exige des efforts continus pour maintenir la base nationale des membres afin de générer des ressources. Le comité national doit entretenir des relations adéquates avec les sources gouvernementales afin qu'au moins la cotisation à l'organisme parent soit prise en charge par le gouvernement ou l'une de ses agences spécialisées.

36. En ce qui concerne les pays en développement et les pays les moins avancés, le rôle joué par le gouvernement reste essentiel dans la gestion de l'eau agricole. Le Comité national doit disposer d'une structure de membres ex-officio dans un département spécifique du gouvernement afin d'assurer l'adhésion et le maintien des membres. Dans ces pays, les ressources et l'intérêt peuvent manquer au niveau privé et individuel. On constate une érosion constante de la base des membres de ce groupe, car les comités nationaux se basent sur le leadership individuel, sans ligne de succession adéquate pour maintenir les relations avec les structures gouvernementales. Il est nécessaire d'effectuer un examen critique interne de la position existante dans le pays et de la durabilité du Comité National en tant que partie du réseau CIID et d'adopter des mesures.

37. Grâce aux bons offices d'un certain nombre de pays avancés, des efforts continus sont déployés pour attirer de nouveaux pays membres provenant de leurs propres régions d'intérêt. Le soutien donne lieu généralement à la prise en charge des cotisations d'adhésion pour une période initiale, disons un an, après quoi le nouveau pays est tenu de poursuivre ses activités avec ses propres ressources. Quelques expériences récentes montrent que la durabilité de ce soutien n'est pas adéquate. Avec une cotisation d'un an, le comité national maintient l'association dans le réseau pendant 3 ans et ensuite, le pays se retire discrètement du réseau. Il est nécessaire d'aider le comité national concerné à trouver ses marques, en particulier dans le domaine du soutien à la cotisation par le gouvernement. Dans ce cas, l'agence donatrice peut donner un coup de main et mettre en place un réseau. L'effort doit déployer pour garder les membres sur une base à long terme. Il arrive souvent que les ministères gouvernementaux concernés subissent des transformations et des réaffectations des responsabilités. Dans de tels cas, le comité national peut attirer l'attention sur cette question et s'efforcer de conserver son caractère au sein de l'un des départements/agences successeurs. Si les pays membres, qui connaissent bien les changements et leurs implications, peuvent être soutenus. Un soutien opportun peut être apporté pour maintenir ces membres. Dans ce cas, une étude internationale réalisée sur les structures de gouvernance actuelles et l'énumération des agences chargées de la gestion de l'eau peut s'avérer utile. Ceci peut également ajouter à la base de connaissances de la CIID.

38. La durabilité de la CIID au niveau national dépend de l'état de la gestion de l'eau dans le pays et aussi de l'état de développement du pays. Chaque pays porte une vision spécifique nécessaire pour assurer la durabilité. Ceci présente l'avantage d'un réseau plus fort et d'un meilleur revenu provenant des cotisations.

Point 10.6 de l'ordre du jour du CEI : Empreinte professionnelle pour la durabilité

39. La fourniture des services professionnels à la communauté est un élément important pour assurer l'image et la pertinence de la CIID dans les groupes professionnels potentiels pour maintenir les activités vivantes. Les conseils et les solutions en matière de la gestion de l'eau exercent un impact durable et fondamental sur la société et présentent une influence douce. Cette influence est durable car les solutions judicieuses disposent aussi d'une longue durée de vie et d'un potentiel de rappel.

40. Les efforts ont été déployés auparavant pour fournir des services professionnels aux membres par l'intermédiaire d'une unité de service qui étaient une étape dans cette direction. Au cours de la première phase de l'activité, nous avons obtenu de bons résultats dans le domaine du renforcement des capacités. Les programmes de renforcement des capacités en ligne sur la sécurité des barrages et la micro-irrigation ont été très bien accueillis. Cela a indiqué l'un des domaines potentiels où les services peuvent être offerts. Une fois que les effets de la pandémie se seront dissipés, cette activité pourra être relancée avec l'aide des comités nationaux capables d'identifier de telles tâches. La mise en place d'une telle activité nécessitera un capital initial pour soutenir la main-d'œuvre spécialisée minimale ainsi que des fonds auxiliaires pour la promotion des ventes.

41. La CIID doit s'efforcer de réaliser la reconnaissance et l'association des organisations mondiales, notamment les Nations Unies, et aussi des agences politiques et sociales principales du monde de la philanthropie et de l'harmonie. L'irrigation étant le plus grand consommateur d'eau et une source de moyens de subsistance pour une grande partie de la population mondiale, il est nécessaire que l'organisation ait une place à la table de la politique mondiale. Nos membres doivent travailler à réaliser cet objectif. Le fait d'avoir des personnes puissantes comme clients permettra à la CIID de générer de plus grandes avenues de travail et de durabilité..

42. Il est nécessaire que la CIID élargisse son empreinte dans l'ensemble du domaine de la gestion de l'eau. En fait, dans les premiers jours de son existence, l'organisation avait une telle approche. A présent, notre objectif se limite à la gestion de l'eau agricole qui se concentre sur l'aspect du dernier kilomètre de la livraison de l'eau d'irrigation à la ferme. Cependant, les systèmes de la gestion de l'eau impliquent des composants tels que les barrages, les réseaux de canaux, l'analyse et la modélisation hydrologique, structurelle et hydraulique pour la prévision du rendement et la fourniture de services, la gestion des actifs et les technologies d'entretien pour les composants matériels, les catastrophes liées aux inondations, les techniques analytiques avancées telles que l'IA et l'apprentissage automatique, l'application d'autres technologies associées telles que les applications de drones et l'automatisation des systèmes de distribution d'eau, etc. Tout en incluant ces domaines dans les programmes de travail, les comités nationaux pourront étendre leurs domaines d'activité et ainsi accroître l'importance du comité. Finalement, cela nous permettra de disposer d'une base de membres plus solide et de meilleure qualité. Chaque comité national doit procéder à un examen interne afin de sélectionner les sujets pertinents supplémentaires pour lesquels il sera en mesure de générer des contributions en vue d'une empreinte élargie. La collaboration avec d'autres organismes techniques peut être recherchée à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

43. L'empreinte professionnelle dispose d'un potentiel d'élargir la sphère d'influence et d'établir une source potentielle de revenus pour l'avenir. Cette partie doit être encore consolidée.

Point 10.7 de l'ordre du jour du CEI : Réorganisation des groupes de travail avec l'introduction de thèmes remaniés et de nouveaux sujets

44. A la 73^{ème} réunion du Conseil exécutif international (CEI) tenue à Adélaïde, il a été décidé par le CEI d'examiner la possibilité d'intégrer des groupes de travail ayant un mandat similaire. Le Président CIID, en consultation avec le Président du CPAT, le Président du CPSO, les Présidents des Groupes de Travail, le Secrétaire Général de la CIID et le Bureau Central CIID, a mis au point une nouvelle structure provisoire. Parmi les 18 groupes existants, neuf d'entre eux arriveront au terme de leur mandat en novembre 2023. Il est proposé de restructurer les groupes de travail restants en 11 nouveaux groupes de travail dans le cadre de quatre thèmes : (1) Irrigation et drainage (activités à long terme) - GT- IWM&D, GT-NWREP et LDRG; 2. Ressources naturelles (activités à moyen terme) RWH, GT-SCER, WFE-N & IDSST; 3. Changement climatique et rareté de l'eau (Activités à moyen et long terme) - CLIMAT; 4. Développement durable (activités à long terme) GT-I&O MVE, HIST & CDTE. La nouvelle structure a été approuvée par les 18 présidents des groupes de travail et les 11 présidents des groupes de travail restants adapteront après novembre 2023 les mandats, les noms des GT et les tâches envisagées pour accueillir la fusion des GT clos. Plus de détails sur la nouvelle structure des groupes de travail figurent à l'**Annexe 5, page 23**.

Troisième session: 8 novembre 2023, 14H00 – 17H30

Point 11 de l'Ordre du Jour du CEI : Plan d'action de la vision CIID 2030- Activités dans le cadre du Plan d'action– Vue d'ensemble

45. La 'Feuille de route pour la vision CIID 2030' (http://www.icid.org/icid_vision2030.pdf), qui a été lancée lors de la session plénière de la 68^{ème} réunion du CEI à Mexico, au Mexique en 2017, comprenait la nouvelle vision, la mission, les objectifs organisationnels et les stratégies pour mettre la «Vision en action», outre le Plan d'action 2017-21, qui prévoit les activités identifiées par les groupes de travail régionaux et les groupes de travail déterminés à être réalisées sur une période de cinq ans. Comme décidé à la 69^{ème} réunion du CEI à Saskatoon, Canada, le mécanisme de suivi existant pour surveiller le Plan d'action doit se poursuivre et le rapport sur l'avancement des activités relevant du Plan d'action sera présenté par les animateurs des thèmes de stratégie et les Présidents des groupes de travail aux Comités permanents respectifs.

46. Le Plan d'action annexé au document de Vision est conçu comme un document vivant, dynamique et évolutif. Le Conseil doit surveiller le Plan d'action tous les ans et le réexaminer tous les trois ans, comme le prévoit la «Feuille de route pour la vision 2030 de la CIID». En conséquence, le Conseil peut suivre les progrès réalisés dans les activités identifiées dans le Plan d'action sur la base des rapports présentés par les Présidents des groupes de travail et les animateurs des thèmes de stratégie au CPSO et au CPAT, et fournir ses conseils et contributions pour optimiser les activités à mettre en oeuvre la «Vision en action» dans les délais prévus.

Point 12 de l'Ordre du Jour du CEI : Etats des Conférences/Congrès/Forums futurs CIID

47. Conformément au Règlement intérieur 5 de la CIID, le CEI a approuvé les lieux des sept événements suivants :

1. 1^{ère} Conférence régionale du Moyen-Orient, Arabie saoudite, 26-28 février 2024

La 1^{ère} Conférence régionale du Moyen-Orient se tiendra à Riyad, en Arabie Saoudite, du 26 au 28 février 2024, portant sur le thème «Développement et durabilité de l'irrigation». L'Organisation saoudienne d'irrigation a également créé un site Web <http://sacid2024.sio.gov.sa/> pour l'événement où figurent des détails concernant la soumission des résumés et d'autres dispositions logistiques.

2. 14^e Atelier International sur le Drainage, Dushanbe, Tadjikistan, 30-31 mai 2024

Le 14^e Atelier international sur le drainage se tiendra à Douchanbé du 30 mai au 1^{er} juin 2024 au lieu de la date approuvée précédemment du 23 au 25 mai 2024 portant sur le thème "Modernisation des systèmes d'irrigation et de drainage pour l'adaptation au changement climatique et au développement durable". Cette date est également susceptible d'être modifiée en fonction de la demande du gouvernement de la République du Tadjikistan.

3. 75^e CEI et 9^{ème} Conférence régionale asiatique, Sydney, Australie, 1-7 September 2024

Le représentant de l'IACID fera une présentation au Conseil et mettra à jour l'état de la situation.

4. 6^{ème} Conférence régionale africaine, Abuja, Nigeria, 14-18 avril 2025

Le représentant du NINICID fera une présentation au Conseil et mettra à jour l'état de la situation.

76^e CEI et 4^e Forum Mondial d'Irrigation), Kuala Lumpur, Malaisie 7-13 septembre 2025

Le représentant du MANCID fera une présentation au Conseil et mettra à jour l'état de la situation.

5. 77^e CEI et 26^e Congrès CIID, Marseille, France, 12-18 octobre 2026

Le représentant de l'AFEID fera une présentation au Conseil et mettra à jour l'état de la situation.

6. 78^e CEI et 5^e Forum Mondial d'Irrigation, Beijing, Chine 2027

Le représentant du CNCID fera une présentation au Conseil et mettra à jour l'état de la situation.

48. Le Bureau Central CIID a invité tous les Comités nationaux à faire des propositions pour organiser les événements futurs CIID suivants par courrier électronique en date du 22 avril 2023 et du 14 juin 2023.

- (a) 1^{ère} Conférence Régionale Américaine (au-delà de novembre/décembre 2024)
- (b) 11^{ème} Conférence Internationale sur la Micro Irrigation (IMIC), (au-delà de janvier 2025)
- (c) 27^{ème} Conférence Régionale Européenne (au-delà de janvier 2026)
- (d) 79^e CEI et Conférences Régionales (au-delà de 2028)
- (e) 80^e CEI et 27^e Congrès (au-delà de 2029)
- (f) 81^e CEI et WIF6 (au-delà de 2030)

49. En réponse à l'appel à candidatures pour accueillir des événements futurs, le Comité national suivant a exprimé son intérêt pour accueillir les événements, comme indiqué ci-dessous :

50. Le Comité national irakien des irrigations et du drainage (IRQCID) a exprimé son intérêt pour accueillir la 11^{ème} Conférence internationale sur la micro-irrigation au cours de la première semaine d'avril 2025 à Bagdad, Irak, simultanément avec la Conférence internationale de l'eau de Bagdad. Le formulaire A rempli est déjà adressé à la CIID. La CIID a indiqué qu'il y a déjà deux événements en 2025, à savoir (i) la 6^{ème} Conférence régionale africaine (avril 2025) et le 76^e CEI et le 4^e WIF à Kuala Lumpur (septembre 2025), qui pourraient être pris en compte lors de la finalisation de la date de la 11^{ème} Conférence internationale sur la micro-irrigation.

Point 13 de l'Ordre du Jour du CEI : Election des Membres de Bureau 2023-2026

51. Selon les dispositions de l'Article 7.2.3 et 7.2.4 des Statuts CIID, la durée du mandat de trois ans de Président Prof. Dr. Ragab Ragab et trois Vice-Présidents arrive au terme à l'issue du 74^e CEI et du 25^e Congrès CIID, à Vizag, Australie et des voyages d'étude qui l'accompagnent –

- (a) Prof. Choi, Jin-Yong (Corée du sud),
- (b) Dato. Ir. Hj. Nor Hisham bin Mohd. Ghazali (Malaysia)
- (c) Ing. Rafat Nael Abdul Ghani Al-Intaki (Irak)

52. En réponse à une lettre circulaire du Bureau Central, faisant appel aux candidatures pour le poste de Président et de Vice-Présidents pour la durée 2023-2026, les candidatures suivantes ont été reçues au Bureau Central à la date d'échéance de réception, soit 7 juillet 2023, en conformité avec le Règlement Intérieure CIID 2.3.1.

No. d'or.	Candidats	Pays	Poste pour lequel la candidature est posée	Date de réception au Bureau Central	Etat de documents (en vertu du Règlement Intérieur 13.1)
1	Dr. Ir. Mochammad Amron	Indonésie	Président	22 juin 2023	Valable
2	Dr. Marco Arcieri	Italie	Président	4 juillet 2023	Valable

53. Ainsi qu'il n'y a qu'un seul poste vacant et deux nominations, l'élection aura lieu pour le poste de Président.

No. d'or.	Candidats	Pays	Poste pour lequel la candidature est posée	Date de réception au Bureau Central	Etat de documents (en vertu du Règlement Intérieur 13.1)
1	Dr. Vadim Sokolov	Ouzbékistan	Vice-Président	17 avril 2023	Valable
2	Dr. Watchara Suiadee	Thaïlande	Vice-Président	6 juillet 2023	Valable
3	Dr. Tian Fuqiang	Chine	Vice-Président	7 juillet 2023	Valable

54. Etant donné qu'il n'y a que trois candidats pour les trois postes vacants de Vice-présidents, conformément au Règlement 2.8, le vote aura lieu uniquement pour décider de l'ancienneté des trois candidats,

Point 14 de l'Ordre du Jour du CEI : Présentation des Plaques CIID aux Membres de Bureau et aux Présidents sortants des organes de travail

Point 14.1 de l'Ordre du Jour du CEI : Membres de Bureau sortants

55. Les plaques de citation seront remises à trois Vice-Présidents sortants pour leurs services et conseils louables accordés aux activités CIID pendant la durée de leur mandat 2020-2023.

No. d'or.	Nom	Pays	Poste
1	Prof. Dr. Ragab Ragab	Royaume Uni	Président

2	Prof. Choi, Jin-Yong	Corée du Sud	Vice-Président
3	Dato. Ir. Hj. Nor Hisham bin Mohd. Ghazali	Malaysia	Vice-Président
4	Ing. Rafat Nael Abdul Ghani Al-Intaki	Irak	Vice-Président

Point 14.2 de l'Ordre du Jour du CEI : Présidents sortants des organes de travail

56. La plaque de citation sera remise aux Présidents sortants suivants des organes de travail pour leurs conseils louables accordés aux activités de l'organe de travail concerné.

- (a) VPH Dr. Ing. A. Hafied A. Gany (Indonésie), Président, Groupe de Travail sur les Aspects institutionnels de la gestion du système d'irrigation et de drainage (GT-AIG) [2015-2023]
- (b) Mlle. Mary Jean M. Gabriel (Afrique du sud), Groupe de Travail sur la Gestion et le Développement de l'Irrigation (GT-GDI) [2015-2023]
- (c) VPH Dr. Marco Arcieri (Italie), Président du Comité permanent des finances (CPF) [2020-2023]

Point 15 de l'Ordre du Jour du CEI : Question diverses avec l'autorité du Président

Point 15.1 de l'ordre du jour de la CEI : Programme révisé du Prix WatSave - Pour information du CEI

57. Chaque année, les Prix WatSave sont décernés à une ou plusieurs personnes pour une innovation apportée à la conservation/à l'économie de l'eau en augmentant l'utilisation bénéfique et/ou efficace de l'eau afin de développer et d'améliorer l'utilisation durable de cette ressource essentielle. Les prix WatSave sont décernés chaque année dans quatre catégories différentes, à savoir la technologie, la gestion, les jeunes professionnels et les agriculteurs, respectivement.

58. Conformément à la version initiale du projet du Programme WatSave, le prix met principalement l'accent sur la réalisation elle-même. Cependant, au cours des dernières années, il a été observé que, dans certaines catégories, une seule candidature était reçue dans une catégorie spécifique et que l'entrée d'une seule candidature dans une catégorie particulière finissait par gagner par défaut sans concurrence.

59. C'est pourquoi le Comité de direction a approuvé certaines modifications à apporter au Programme WatSave existant afin d'assurer une plus grande participation et une concurrence équitable entre les candidats. **L'une des principales modifications approuvées est l'exigence de trois candidatures au minimum dans une catégorie particulière**, à des fins d'évaluation. En cas de faible nombre de candidatures, la candidature peut être prise en compte pour l'année suivante, avec des informations actualisées de la part des candidats. Le Panel des juges peut également envisager de ne pas attribuer les nominations d'un candidat malgré la réception de plusieurs candidatures dans une catégorie spécifique, s'il ne juge pas que l'innovation est conforme aux critères d'évaluation CIID ou que le contenu de la ou des candidatures n'est pas satisfaisant.

60. Le Comité de Direction (CD) a approuvé le programme révisé des Prix WatSave pour assurer une plus grande participation et une concurrence équitable et saine entre les candidats. Un programme révisé de WatSave figure à **l'Annexe 6, page 27** pour information des comités nationaux.



Annexe 1 [Para 11, Pt. 5 du CEI]

**RAPPORT SUR LES DISPOSITIONS ADOPTEES SUR LES DECISIONS PRISES
DANS LES PROCES-VERBAUX DE LA 73^{EME} REUNION DU CEI**

6 & 10 octobre 2022, Adélaïde, Australie

No. d'or.	Point/Recommandation	Décision prise au 73 ^e CEI	Mesures prises
1.	Résolution du CEI-1/73 (No. d'ordre 11)	Le Conseil a approuvé la proposition d'exempter les Présidents Honoraires de la CIID des frais d'inscription à l'événement CIID.	La mesure est prise et un code est adressé aux Présidents honoraires pour la réunion de Vizag.
2.	Résolution du CEI-2/73 (No. d'ordre 1)	Le Conseil a recommandé d'approuver les modifications apportées à la composition des sites web de divers organes de travail du CPSO et de la CIID.	La mesure prise en notifiant le même.
3.	Résolution du CEI-2/73 (No. d'ordre 6)	Le Conseil a recommandé de communiquer l'approbation à l'AFEID et de l'a demandé d'adresser le formulaire A et la Lettre d'Accord.	La mesure est prise et le courrier électronique est adressé le 11 novembre 2022. Il a été demandé à l'AFEID d'adresser le formulaire A et la Lettre d'Accord.
4.	Résolution du CEI-2/73 (No. d'ordre 2)	Le Conseil a recommandé de mettre en place l'EP-WWF10 en consultation avec le Président Ragab.	Il a été demandé au VP Alireza Salamat de partager la note conceptuelle afin d'inviter les organisations internationales pour participer à l'EP-WWF10. Cependant, la réponse est attendue.
5.	Résolution du CEI-2/73 (No. d'ordre. 3)	Le Conseil a recommandé de communiquer aux membres la clôture officielle de l'EP-WWF9.	La mesure est prise par notification adressée à tous les membres de l'EP-WWF9.
6.	Résolution du CEI-2/73 (No. d'ordre 5)	Le Conseil a recommandé de mettre en place un groupe d'experts dans le cadre de l'Equipe de travail sur la Gestion d'eau agricole transfrontalière sur la mer d'Aral pour soutenir les efforts déployés par l'Ouzbékistan pour transformer la région de la mer d'Aral dans une zone d'innovations et de technologies écologiques.	La question est en cours de discussion dans le cadre du TTTWM et Dr. Vadim Sokolov a partagé une liste d'organisations et d'experts qui se sont engagés à soutenir la TFASB et qui peuvent contribuer à ce comité. Un courrier électronique a été adressé à tous les membres potentiels. Le 06/09/2023, M. Bahrom Gaforzoda, Secrétaire du TajNCID; Saidrasul Sanginov, Vice-président, Ecomovement de l'Ouzbékistan; Dr. Dinara Ziganshina, Directrice du Centre d'information scientifique de la Commission interétatique pour la coordination de l'eau en Asie centrale ont donné leur accord.
7.	Résolution du CEI-2/73 (No. d'ordre 4)	Le Conseil a recommandé de notifier la mise en place d'une Equipe de pilotage chargée d'examiner les mandats et les résultats des groupes de travail. L'EP peut recommander la nouvelle structure et les mandats des GT en relation avec les exigences du secteur et en consultation avec les membres et les Présidents des GT. Au nom de l'EP, le Président peut préparer un plan stratégique qui pourra être examiné lors de la prochaine réunion du CEI.	Le Président CIID, en consultation avec le Président du CPAT, s'est chargé de la restructuration des GT. Le rapport détaillé est joint. En conséquence, l'EP est composée de tous les 18 Présidents des GT, du Président du CPAT et du Président du CPSO. La communication entre les parties s'est poursuivie de novembre 2022 à septembre 2023. Le résultat collectif figure à l'Annexe 5.



Annexe 2 [Para 11, Pt.5 du CEI]

**DECISIONS IMPORTANTES PRISES PAR LE COMITE DE DIRECTION AU NOM DU CEI
ENTRE LA PERIODE DE LA
DE LA 72^{EME} REUNION DU CEI (MARRAKECH, NOVEMBRE 2021)
ET
DE LA 73^{EME} REUNION DU CEI (ADELAIDE, AUSTRALIE)
(et les mesures prises à ce sujet)**

Décision	Demande
(a) Le CEI spécial a approuvé la proposition de réaménagement du bâtiment CIID pour la viabilité financière, présentée par M/s. Bharati Airtel Ltd. et les opportunités qui pourraient augmenter les finances CIID en raison de l'utilisation optimale des ressources immobilières disponibles à sa disposition.	Le CEI peut examiner les progrès réalisés.
(a) Le CEI spécial a proposé de rédiger et de signer un Mémoire d'accord/accord sur le réaménagement du bâtiment CIID avec M/s. Bharati Airtel Ltd, en tenant compte des intérêts futurs de la CIID, et de se prémunir contre toute circonstance imprévue au cours de la phase de mise en oeuvre en prenant une assurance appropriée etc.	
(b) Le CD a approuvé le programme révisé des Prix WatSave pour assurer une plus grande participation et une concurrence équitable et saine entre les candidats. L'un des changements majeurs approuvés par le CD est que dans toute catégorie particulière, trois nominations au minimum peuvent être prises en considération pour l'évaluation.	L'approbation du CEI est sollicitée.



DR-1/74 [Para 20, Pt. 9.4 du CEI]

**CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL (CEI)
PROJET DE RESOLUTION DU CEI -1/74: QUESTIONS D'ORDRE FINANCIER DE LA CIID****Le Conseil**

Acceptant le rapport du Président du Comité Permanent des Finances;

Notant ensuite le rapport des Commissaires aux comptes légaux M/s Tarun Kandhari & Co. LL.P.; et

Tenant compte de la recommandation du Comité de Direction;

Décide à l'unanimité

1. D'approuver les nominations du Dr. David Cameron, (succédé à M. Bryan Ward, Australie), M. Muhammad Imran Kulat, (Turquie), M. Yahaya Dalha Kazaure, (Nigeria) Ir. Birendrajana, M.T. (Observateur, Indonésie) et M. Husnain Ahmad, (Pakistan) à la composition du CPF.
2. Que les personnes mentionnées ci-dessous ayant l'adhésion provisoire accordée par le Sous-comité de l'Administration Directe doivent être admises en tant que Membres de la CIID pour les périodes pour lesquelles elles ont payé la cotisation :
 - (i) Dr. Prijju CP (Inde, Individu, 2024, 1 an)
 - (ii) Dr. Srinivasa Varma Kothapalli (Inde, Individu, 1 an)
 - (iii) Ing. Rajesh More (Inde, Individu, Membre à vie)
 - (iv) Prof. Mohammad Alwabel (Arabie saoudite, Individu, 2024-2026, 3 ans)
 - (v) Dr. Kumar V. (Inde, Individu, Retraité, Membre à vie)
3. Que les Comités Nationaux de l'Irlande, du Malawi, du Soudan et de l'Ukraine doivent être déclarés "*Membres associés*" à partir du 1^{er} janvier 2024, car conformément au Règlement Intérieur 13.2, ils n'ont pas versé la cotisation annuelle CIID depuis trois dernières années.
4. D'approuver les comptes vérifiés de la CIID pour l'exercice 2022-23 comme indiqué à **Annexe 1** (de l'Ordre du Jour du CPF), **page 47 (version anglaise)**.
5. D'approuver le budget révisé de la CIID pour l'exercice 2023-24 et le budget pour l'année financier 2024-25 comme indiqué à l'**Annexe 2** (de l'Ordre du Jour du CPF), **page 52 (version anglaise)**.
6. D'approuver la tarification des frais d'inscription de la Conférence régionale du Moyen-Orient destinée à tenir à l'Arabie saoudite (SACIS) en collaboration avec l'Organisation saoudienne de l'irrigation (SIO) en mars 2024.
7. D'approuver l'organisation de la 11^{ème} Conférence internationale sur la micro irrigation dans la première semaine d'avril 2025 en Irak.

Apprécie

1. Le Comité national japonais pour contribuer 5000 \$ américains au cours de l'exercice 2022-23 par le moyen d'une cotisation spéciale pour accorder le soutien technique aux activités des jeunes professionnels.
2. Le Comité national australien (IACID) pour avoir contribué la part appropriée au budget CIID, c'est-à-dire 35%, soit AUD 77,096/- des frais d'inscription du 24^e Congrès & du 73^e CEI tenus à Adélaïde, Australie, octobre 2022.
3. Le CN canadien (CANCID) pour le versement de la cotisation anticipée pour les années 2024 et 2025.*

Demande

- 1.
- 2.



DR-2/74 [Para 20, Pt. 9.4 du CEI]

CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL (CEI)**PROJET DE RESOLUTION DU CEI-2/74: QUESTIONS D'ORDRE ORGANISATIONNEL ET TECHNIQUE DE LA CIID****Le Conseil**

Acceptant les rapports et les recommandations des Présidents des Comités Permanents de la Stratégie et de l'Organisation, et des Activités Techniques;

Tenant compte de l'approbation du Comité de Direction; et

Décide à l'unanimité

1. D'approuver les modifications apportées à la composition de divers organes de travail du CPAT et du CPSO (*afin de les préparer comme résultats des recommandations du CPAT et du CPSO*).
2. D'approuver les nouveaux organes de travail/les organes de travail existants avec les mandats révisés sur les sujets dans le cadre du thème _____
 - (a)
 - (b)
 - (c)
3. D'approuver la prolongation du mandat des organes de travail suivants: _____,
4. D'approuver la structure de 11 nouveaux groupes de travail dans le cadre des thèmes suivants (point 10.7 de l'ordre du jour du CEI) :
 - (a) Gestion de l'eau d'irrigation et de drainage (activités à long terme) - GT- IWM&D, GT-NWREP et LDRG;
 - (b) Ressources naturelles (activités à moyen terme) RWH, GT-SCER, WFE-N & IDSST;
 - (c) Gestion d'eau dans le cadre du changement climatique et rareté de l'eau (activités à moyen et long terme) - CLIMAT;
 - (d) Développement et gestion durable (activités à long terme) GT-I&O MVE, HIST & CDTE.

Apprécie

- 1.

Demande

- 1.
- 2.



Annexe 3 [Para 16, Pt. 8.1 du CEI]

----- Message transmis -----

De: IRPID-IRN <irpid.iran@icid.org>

A: ICID <icid@icid.org>

Cc: bachivate@icid.org <bachivate@icid.org>; H. K. VARMA <varma@icid.org>; Narges Zohrabi <nargeszohrabi@gmail.com>; Behzad Navidi <behzad.navidi@gmail.com>; saeednairizi@yahoo.com <saeednairizi@yahoo.com>

Envoyé: Saturday, August 12, 2023 at 08:56:27 PM GMT+5:30

Objet : Re : Nomination pour le Prix CIID de l'Organe de Travail bien performant (BPWA) 2023 : IRPID-IRN

Cher M. Varma,

J'espère que ce courrier électronique vous trouvera en bonne santé. Je vous suis reconnaissant pour vos explications perspicaces. Je souhaite vous faire part de certaines questions et solliciter vos conseils et votre assistance.

Le sujet que je souhaite discuter concerne l'IRPID; une initiative qui a été développée depuis l'année 2010 pour mettre en place une plateforme de recherche dans le cadre de la CIID. Par conséquent, il ne faut pas s'attendre à ce que la nature de ses activités soit explicitement définie dans la charte. Lors d'une conversation que j'ai eue avec le Dr. Nairizi à ce sujet, il a indiqué que l'IRPID représente une initiative nouvelle dans le cadre de la CIID. A l'origine, son objectif était d'évaluer les réactions des différents pays et ensuite de les stabiliser de manière durable. Il semble que le moment est venu pour reconnaître l'IRPID comme une entité permanente au sein de la CIID, à l'instar d'autres organes de travail établis tels que ceux de l'Asie, de l'Europe, de l'Amérique, et ainsi de suite.

Pour la continuité et la durabilité des activités de recherche au sein de cette plateforme sur la scène CIID, il est impératif que ses activités soient considérées comme un organe de travail formel, semblable à d'autres organes de travail régionaux. Nous demandons donc que cette question soit portée à l'attention des organes de décision CIID et discutée au cours du 25^e Congrès et de la 74^{ème} Réunion du Conseil Exécutif International (CEI) de la CIID de cette année.

En outre, nous sommes également intéressés par la possibilité d'organiser une réunion en ligne avec vous pour approfondir ce sujet, si cela est faisable.

Je vous remercie de votre temps et de votre attention. Vos conseils dans cette matière seraient grandement appréciés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Varma, l'expression de mes meilleurs sentiments,

Dr. Narges Zohrabi

Chef du Programme International de Recherche CIID sur l'Irrigation et le Drainage
Nœud régional iranien (IRPID-IRN)



Annexe 4 [Para 27, Pt. 10.2 du CEI]**RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT CIID POUR ASSURER LA VIABILITÉ FINANCIÈRE**

1. Les lieux du Bureau Central CIID ont été vidés au cours de la première moitié du mois de juin 2021 par le locataire de l'époque M/s. Yes Bank Ltd ayant prématurément signifié le préavis requis dans le cadre du contrat de bail conclu avec la banque. Le Bureau Central CIID a entrepris une campagne intensive par le biais d'annonces dans les journaux locaux, en contactant les ambassades et les missions étrangères stationnées à Delhi, en engageant des agences immobilières réputées pour louer les locaux vacants. Vu le ralentissement de l'activité économique en raison de la pandémie de Covid-19, qui a également exercé un impact considérable sur le marché de la location, l'identification d'un autre locataire s'est avérée être une tâche ardue et la CIID n'a pas pu trouver un locataire convenable pour occuper les locaux vacants de la CIID. Ainsi, les locaux CIID sont restés vacants pendant plus de 20 mois, ce qui a exercé un impact considérable sur les finances et les fonds de réserve de la CIID, étant donné que le revenu du loyer est le principal contributeur aux budgets annuels de la CIID au cours des années (près de 64% de son revenu), avec les revenus provenant d'autres sources telles que la cotisation des membres, la part des frais d'inscription des événements annuels/triennaux de la CIID, etc. sont devenus tout à fait inadéquats pour faire face aux dépenses de base de la Commission telles que le salaire du personnel, etc.

2. Au début de l'année 2023, la CIID a pu identifier un locataire potentiel M/s Bharati Enterprises Limited, qui au lieu de louer des locaux a proposé de réaménager et reconstruire la propriété dans les locaux de la CIID pour profiter au maximum de l'augmentation du rapport de la surface de plancher (FAR) pour créer une surface supplémentaire ainsi que construire une structure de nouveau bâtiment plus saine avec toutes les équipements modernes. M/s Bharti Enterprises Limited (M/s Bharti), a également proposé de financer le processus de réaménagement et de récupérer le coût du réaménagement avec des loyers subventionnés ainsi que d'assurer le flux de revenus sur une longue période et le service de l'ensemble des dépenses de réaménagement. La CIID obtiendra une surface supplémentaire après le réaménagement et le bâtiment restera la propriété de la CIID.

3. Des réunions conjointes (en mode virtuel) du Comité de direction (CD), du Comité permanent des finances (CPF) et des anciens membres du bureau invités (OB) fut organisées le 13 janvier 2023 pour discuter de la proposition de réaménagement du bâtiment CIID pour la viabilité financière. Au cours de ces réunions, Ir. Ashwin B. Pandya, SG, CIID et Membre-Secrétaire du CIID et du CPF a fait une présentation sur la proposition de réaménagement reçue de M/s Bharti. Après des délibérations détaillées sur les divers aspects de la proposition de réaménagement et ses modalités, les membres ont soutenu à l'unanimité le projet de réaménagement du bâtiment du Bureau Central CIID. Toutefois, le Comité a suggéré de négocier avec M/s Bharti sur les points suivants.

- (a) Essayer d'en faire un projet qui profitera à tous.
- (b) Abaisser le taux d'intérêt par rapport au taux d'intérêt actuel de 9% sur l'investissement de 500 millions de roupies pour le coût de la construction.
- (c) Les 10 millions de roupies donnés à titre de dépôt de garantie pour 90 jours ne doivent pas être remboursés, ce qui représente 1,3 mois de loyer seulement, étant donné que la CIID perd des revenus pour 90 jours/3 mois à un taux de 7,8 millions de roupies, à un taux de 300 roupies par pied carré suite au retrait de la propriété du marché de la location.
- (d) Le prêt de 125 millions de roupies destiné à couvrir la perte de revenus de la CIID ne couvre que 16 mois (sur la base de 300 roupies par pied carré), même pas deux ans. Il devrait s'agir d'une perte de revenu due aux travaux de construction effectués par le locataire potentiel et ne devrait pas être remboursable.
- (e) Le loyer de 300 roupies par pied carré est vraiment faible et devrait être augmenté, d'autant plus que la CIID verse un intérêt sur l'investissement de 500 millions de dollars pour le bénéfice direct du locataire potentiel.
- (f) Restaurer le nom de la CIID sur le bâtiment et le bâtiment à reconnaître comme bâtiment du siège CIID.
- (g) Si possible, la période d'achèvement doit être réduite à moins de 2 ans pour minimiser la période d'exil de la CIID et minimiser la perturbation des activités de la CIID.

4. Après l'approbation en principe du CD et du CPF, M/s Bharti et la CIID ont signé une lettre d'exclusivité (LOI) le 7 février 2023 pour obtenir l'exclusivité pendant 90 jours et, pendant cette période, la CIID devra obtenir ses approbations internes pour les transactions proposées et M/s Bharti devra compléter sa diligence requise de la proposition. M/s Bharti a également accepté de payer 10 millions de roupies à titre de dépôt remboursable/partiellement remboursable pour obtenir l'exclusivité pendant 90 jours. En conséquence, M/s Bharti a versé à la CIID un montant de 10 000 000 INR (10 millions de roupies indiennes) (« frais d'exclusivité ») par chèque le 7 février 2023.

5. Par la suite, la question a été discutée avec les responsables concernés de M/s Bharti sur les points indiqués au paragraphe 3 ci-dessus. Une autre réunion du CD et du CPF avec les membres du Bureau invités fut tenue le 9 mars 2023, au cours de laquelle les résultats des négociations/discussions avec M/s Bharti ont été présentés. Les membres ont délibéré sur la structure générale de la proposition de réaménagement et ont proposé que le Mémoire d'accord/les accords doivent être finalisés avec soin en tenant compte des intérêts futurs de la CIID et de la protection contre toute circonstance imprévue au cours de la phase de mise en œuvre en contractant une assurance appropriée etc. Les membres ont également estimé qu'il est nécessaire de discuter les points suivants avec M/s Bharti :

- (a) Augmentation du loyer proposé de 325 INR par pied carré.
- (b) Frais d'exclusivité de 10 millions INR non remboursables.
- (c) Dépôt de garantie de 125 millions INR non remboursable.

6. En outre, après des délibérations détaillées, les membres ont approuvé à l'unanimité que la présente proposition soit soumise au Conseil exécutif international (CEI) pour examen et approbation et que les concessions fournies par l'équipe de M/s Bharti, le cas échéant, puissent être signalées au Comité/CEI.

7. En conséquence, des réunions fut tenues avec la personne nodale de M/s Bharti le 1^{er} mars 2023 et le 15 mars 2023. Les résultats des réunions avec M/s Bharti ont été communiqués aux membres du comité. De brefs détails de la proposition initiale et révisée et de l'accord conclu avec M/s Bharti sont indiqués ci-dessous.

No. d'or.	Point	Proposition originale	Accord avec/ Proposition définitive reçue de M/s Bharti après négociations
1.	Abaissement du taux d'intérêt par rapport au taux d'intérêt actuel de 9% proposé sur l'investissement de 500 millions de roupies vers le coût de la construction.	Taux d'intérêt proposé de 9%.	A présent, le taux d'intérêt sur le marché est très élevé, cependant, compte tenu de la nature de la transaction et de l'avantage pour les deux entités, M/s Bharti a accepté de plafonner le taux d'intérêt à 9%, sur le coût de l'investissement du redéveloppement par rapport au coût de la construction. Toutefois, si le coût de l'emprunt de M/s Bharti est inférieur au taux d'intérêt de 9%, le taux d'intérêt pour la CIID sera réduit en conséquence.
2.	Le dépôt de garantie de 90 jours, d'un montant de 10 millions de roupies, n'est pas remboursable.	M/s Bharati versera 10 millions de roupies à titre de dépôt remboursable pour obtenir l'exclusivité pendant 90 jours et, pendant cette période, la CIID obtiendra ses approbations internes pour les transactions proposées.	<p>M/s Bharti a confirmé ce qui suit :</p> <p>"M/s Bharti accepte, dès la signature de la lettre d'exclusivité, de remettre à la CIID une somme de 10 000 000 INR (10 millions de roupies indiennes) («Frais d'exclusivité»). La CIID accepte qu'en cas de mise en œuvre de la transaction proposée, les frais d'exclusivité feront partie du "dépôt de garantie" payable en vertu du contrat de bail concerné. Cependant, si la transaction proposée n'est pas mise en œuvre par Bharti (sauf pour des raisons imputables à la CIID) et que la présente lettre d'exclusivité prend fin conformément aux dispositions qui y sont énoncées, les frais d'exclusivité ne seront pas restitués à Bharti et seront conservés par la CIID. Toutefois, dans le cas où des problèmes importants seraient identifiés au cours de la procédure de diligence raisonnable menée par Bharti, et que la transaction proposée ne serait pas mise en œuvre par Bharti, ou dans le cas où la CIID n'obtiendrait pas l'autorisation nécessaire du L&DO, la CIID remboursera 50% des frais d'exclusivité à Bharti dès réception d'une demande de Bharti à cet égard. Nonobstant ce qui précède, Bharti et la CIID conviennent qu'en cas de violation par la CIID et/ou ses membres affiliés des dispositions de la période d'exclusivité ou si la CIID ne met pas en œuvre la transaction proposée, la totalité des frais d'exclusivité sera restituée à Bharti par la CIID dès réception de la demande de Bharti à cet égard".</p> <p>La proposition modifiée répartit uniformément les risques encourus par l'une ou l'autre des parties en cas de risques encourus par l'un ou l'autre</p>

No. d'or.	Point	Proposition originale	Accord avec/ Proposition définitive reçue de M/s Bharti après négociations
			des acteurs, à savoir Bharti, la CIID et les autorités statutaires. <u>En conséquence, à la signature de la lettre d'exclusivité le 7 février 2023, M/s Bharti a remis à la CIID une somme de 10 000 000 INR (10 millions de roupies indiennes) («Frais d'exclusivité»).</u>
3.	Le dépôt de garantie de 125 millions de roupies n'est pas remboursable.	M/s Bharati versera 125 millions de roupies à titre de dépôt de garantie en quatre versements égaux de six mois pendant la phase de planification et de mise en œuvre. Sur ce montant, 65 millions de roupies seront remboursés en même temps que le recouvrement des coûts d'investissement et les 60 millions restants seront remboursés à l'expiration du bail à long terme conclu avec Bharti Airtel (pas moins de 15 ans et s'étendant jusqu'à environ 40 ans).	Le dépôt de garantie de 125 millions de roupies sera remboursé à Bharti à la fin de la période de location ou à la détermination anticipée du contrat de location. Étant donné que la période de blocage minimale est d'environ 15 ans et qu'aux taux d'intérêt actuels, le montant peut doubler approximativement en 8 ans. Après une période de blocage de 15 ans, le dépôt de garantie n'est efficacement pas remboursable.
4.	Augmentation du taux de loyer.	300 roupies par pied carré à augmenter de 10% tous les trois ans.	Le taux de loyer est passé de 300 roupies par pied carré à un taux plus élevé de 325 roupies par pied carré. Le taux sera augmenté de 10% tous les trois ans.
5.	Le nom de la CIID doit être restauré sur le bâtiment et le bâtiment doit être reconnu comme le bâtiment du siège de la CIID.	La propriété après le développement sera au nom de la CIID.	Dans la proposition actuelle, le titre du terrain et de la propriété continue d'appartenir uniquement à la CIID et en l'absence de dilution, le bâtiment restera au nom de la CIID et sera reconnu comme bâtiment de la CIID. M/s Bharti a confirmé qu'après l'achèvement du bâtiment, le nom de la CIID sera restauré sur le bâtiment et le bâtiment sera reconnu pour toujours comme le bâtiment du siège de la CIID. M/s Bharti occupera l'espace en bail à long terme (jusqu'à 40 ans environ) après l'achèvement du bâtiment.
6.	Si possible, la période d'achèvement doit être réduite pour minimiser la perturbation des activités CIID.	La période de construction sera de 2 ans.	M/s Bharti a confirmé ce qui suit : "Compte tenu de l'ampleur du projet et de la limitation de la construction dans la zone diplomatique, M/s Bharti a indiqué qu'il s'efforcera d'achever le projet dans les délais convenus de 2 ans, mais compte tenu de son expertise et de son infrastructure, il s'efforcera de réaliser le projet avant les délais convenus.

8. Conformément au paragraphe 6.4 des Statuts CIID (2017) «Tous les sujets affectant les fonctions exécutives ou administratives ainsi que les obligations financières de la CIID doivent être soulevés auprès du Conseil dont la décision sera définitive». En conséquence, afin de délibérer sur la proposition de réaménagement du bâtiment du Bureau central CIID et d'approuver la proposition, une réunion conjointe du CD, du CPF et des membres du bureau invités a proposé d'organiser cette réunion spéciale du Conseil Exécutif International (CEI).

9. Comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, une réunion conjointe du CD, du CPF et des membres du bureau invités a approuvé à l'unanimité la présente proposition et a proposé de la soumettre au Conseil Exécutif International (CEI) pour sa considération et son approbation.
10. En conséquence, une réunion spéciale du Conseil Exécutif International (CEI) sur le réaménagement du bâtiment CIID pour la viabilité financière fut tenue le 27 mars 2023 à 14h30 en mode virtuel et tous les Comités Nationaux / Comité, les membres de Bureau (présents et anciens) et les Présidents des Comités Permanents ont été invités par e-mail en date du 17 mars 2023 pour leur participation et leur contribution.
11. Le procès-verbal définitif de la réunion spéciale du CEI a été distribué aux Comités Nationaux/Comités CIID, aux membres du Bureau (présents et anciens) et aux Présidents des Comités Permanents pour leur information.
12. Le Bureau Central a pris contact avec le responsable chargé de la Terre et du Développement du Ministère du Logement et des Affaires Urbaines du Gouvernement indien pour demander l'autorisation de construire un nouveau bâtiment et de louer l'espace autorisé à M/s Bharti Enterprises, après l'achèvement du nouveau bâtiment.



Annexe 5 [Para 44, Pt. 10.7 du CEI]**RAPPORT SUR LA RESTRUCTURATION DES GROUPES DE TRAVAIL CIID****I. Décision**

Lors de notre dernière 73^{ème} réunion du CEI tenue à Adélaïde, il a été décidé de restructurer les groupes de travail afin de :

- (a) Eviter les chevauchements et de combiner les groupes de travail dont le mandat est similaire ou proche.
- (b) Remplacer les groupes de travail anciens/épuisés et de longue date par de nouveaux groupes de travail afin de refléter les nouvelles technologies telles que l'utilisation des drones, l'automatisation des systèmes d'irrigation et de drainage, les systèmes de nano-irrigation, la gestion transfrontalière des eaux souterraines et des surfaces. Les nouvelles idées sont toujours les bienvenues.
- (c) Réduire le nombre de jours alloués aux réunions des GT lors des prochains CEI et de réduire le temps et le coût du séjour sur le lieu de l'événement.
- (d) Avoir un nombre raisonnable des membres dans chaque groupe de travail (certains n'en ont que quelques-uns) et des résultats raisonnables.

II. Situation actuelle

- (a) Le nombre des GT CIID n'est pas fixe et est très dynamique car les GT ont un mandat maximum de 3 ans.
- (b) En novembre prochain, 9 GT arriveront au terme de leur mandat de 3 ans sur le total de 18 GT actuels. Par la suite, après novembre 2023, nous n'aurons plus que 9 groupes de travail à poursuivre, avec ou sans restructuration. Cette réduction du nombre de groupes de travail est imminente et inévitable.
- (c) Certains groupes de travail ont fait savoir par écrit qu'ils envisageraient d'achever leurs travaux d'ici novembre 2023 et qu'ils ne souhaitent pas les prolonger ou les poursuivre au-delà de cette date. Certains présidents ont également demandé à se retirer.

Donc, avec ou sans restructuration, il nous restera un nombre considérablement réduit des groupes de travail après novembre 2023 et la restructuration n'a rien à voir avec cela. La restructuration a été décidée lors du 73^e CEI d'Adélaïde afin d'améliorer la situation actuelle.

III. Mesures prises**(a) Un message a été adressé en novembre 2022 à tous les responsables des groupes de travail.**

Les questions suivantes leur ont été posées:

- (i) Si vous prévoyez d'envisager l'achèvement et la clôture du groupe de travail conformément au mandat actuel, veuillez nous en informer.
- (ii) Si vous acceptez de rejoindre un autre GT/de vous grouper avec un autre GT dont le mandat est proche de celui de votre GT, quel GT vous semble proche du vôtre? Cette nouvelle structure avec le groupement des GT n'interviendra qu'après novembre 2023.
- (iii) Si vous envisagez de proposer un nouveau GT avec un nouveau sujet après novembre 2023, veuillez préciser.

(b) Réponse reçue en décembre 2022 de la part des responsables du groupe de travail

Le nombre total de GT jusqu'en novembre 2023 est de 18. Sur le total de 18 GT, 9 GT arriveront au terme de leur mandat d'ici novembre 2023 et 9 GT ont des mandats qui continueront au-delà de novembre 2023.

Réponse indiquée :

- (i) **Que tous les responsables des groupes de travail ne se sont pas opposés à la restructuration. Au contraire, selon leurs réponses, ils ont contribué positivement à la nouvelle structure.**
- (ii) Que certains responsables des 9 groupes de travail dont le mandat arrive au terme en novembre 2023 ont souhaité achever leur mandat en novembre 2023 et n'ont pas souhaité sa prolongation.
- (iii) Que certains responsables des 9 groupes de travail dont le mandat arrive au terme en novembre 2023 ont proposé de rejoindre d'autres groupes de travail et ont identifié le groupe de travail à rejoindre. Très peu d'entre eux ont proposé de prolonger leur mandat, mais aucune demande de prolongation n'a été soumise au CPAT.

- (iv) Que certains responsables de groupes de travail dont le mandat s'étend au-delà de novembre 2023 ont demandé à continuer et sont disposés à accepter les groupes de travail concernés qui seront clos.
- (v) Que certains responsables de groupes de travail ont demandé à se retirer en raison du manque de participation et de contribution des membres des groupes de travail.

(c) Analyse des réponses et lancement des travaux préparatoires à la restructuration, décembre 2022 à mai 2023.

Les activités suivantes ont eu lieu après décembre 2022

- (vi) La cartographie des groupes de travail qui se poursuivent au-delà de novembre 2023 et l'identification des 9 groupes de travail qui seront clos. Un certain nombre de fichiers Excel ont été produits pour faciliter les comparaisons.
- (i) La comparaison du mandat des différents groupes de travail et l'identification des domaines scientifiques communs/partagés, les synergies et l'intérêt mutuel.
- (ii) La recherche de groupes de travail pertinents pour accueillir les membres des 9 groupes de travail dont le mandat arrive au terme en novembre 2023.
- (iii) Quatre nouveaux thèmes ont été proposés pour refléter la nouvelle structure des groupes de travail.
- (iv) Suite à ces étapes, les 4 thèmes et les 11 GT ont été proposés.
- (v) Les 11 groupes de travail se sont vus attribuer certains des groupes de travail clos en vue d'avoir une fusion.
- (vi) Un projet de document avec les nouveaux thèmes et les 11 GT a été produit, discuté et approuvé par le Président du CPAT Prof. Watanabe, le Président du CPSO Dr Amron et le Président CIID.

(d) Production des premier et deuxième projets de la nouvelle structure des groupes de travail

- (i) Le premier projet de la nouvelle structure a été envoyé à tous les responsables des groupes de travail le 8 mai. Quelques commentaires ont été reçus et aucune objection n'a été formulée par les responsables des groupes de travail en ce qui concerne la nouvelle structure.
- (ii) Le deuxième projet de la nouvelle structure a été élaboré en tenant compte des commentaires reçus par les responsables des groupes de travail. Ce projet était associé à une liste d'actions destinée à certains responsables de groupes de travail, en particulier ceux qui accueilleront d'autres groupes de travail clos. Ce projet a été envoyé aux 11 responsables de groupes de travail le 11 juin, avec une date limite fixée au 30 juillet 2023.

(e) Finalisation de la nouvelle structure des groupes de travail août 2023

- (i) En tenant compte des réponses ainsi que de quelques commentaires supplémentaires reçus de la part des responsables des groupes de travail, le projet définitif concernant les 4 nouveaux thèmes et la structure des 11 groupes de travail ont été finalisés comme indiqué ci-dessous.
- (ii) Les groupes de travail régionaux tels que le groupe de travail régional européen, le groupe de travail régional africain et le groupe de travail régional asiatique n'ont pas été inclus dans la restructuration. De même, les Comités Permanents tels que le CPF, le CPSO, le Congrès, la Revue CIID, etc. également ne font pas partie de la restructuration.

(f) Les responsables des groupes de travail ont adressé leur liste d'actions, leurs mandats adaptés et leurs noms, juillet-août 2023

- (i). Les responsables des groupes de travail, en particulier ceux qui ont accueilli des groupes de travail clos, ont envoyé leur mandat, leur nom, leurs tâches et leurs objectifs révisés afin de refléter la présence des groupes de travail fusionnés.

IV. Prochaines étapes

- (i) Approbation de la nouvelle structure par le 74^e CEI à Vizag.
- (ii) Diffusion d'information aux membres des groupes de travail clos de rejoindre aux groupes de travail en cours concernés.
- (iii) Mise en œuvre du nouveau mandat et du nouveau nom (si modifié) par groupes de travail en cours.
- (iv) Sélection des nouveaux responsables de thème selon la procédure CIID.
- (v) Publication de la nouvelle structure par le Bureau central CIID.
- (vi) Assouplissement du nombre maximum/pays/GT pendant la période de transition par la CIID et réexamen de la situation à l'avenir.

STRUCTURE DEFINITIVE DES GROUPES DE TRAVAIL CIID, AOUT 2023

Thème	Groupe de travail continuant au-delà de 2023	Groupes de travail qui arrivent au terme de leur mandat d'ici novembre 2023. Ces groupes de travail sont intégrés/ajoutés aux groupes de travail en cours à gauche en rouge			Président du Groupe de travail en cours	Nouvel appellation du Groupe de Travail
Irrigation et Drainage	SON-FARM	WATS	M&R	IDM)	A. K. Randev	GT-IWM&D
	NCWRI	ENV	MWSCD		Wenyong Wu	GT-NWREP
	LDRG				Willem Vlotman	LDRG
Ressources naturelles	RWH		MWSCD		Geoff Harvey	RWH
	SDTA	AFM	GT-M&R	GT-IDM	Ruey-Chy Kao	GT -SCER
	WFE-N				Ragab Ragab	WFE-N
	IDSST				Peter Kovalenko	IDSST
Changement climatique et rareté de l'eau	CLIMATE	MWSCD	AFM		Ray Shyan Wu	CLIMATE
Développement durable	IOA	VE	IDM	M&R	Hafied A. Gany	GT-I&O MVE
	HIST				Kamran Emami	HIST
	CDTE				Mohamed Wahba	CDTE

Quels sont les changements?

A. Les anciens thèmes ont été remplacés par de nouveaux thèmes qui reflètent étroitement le mandat CIID : on attache plus d'importance à la gestion de l'eau d'irrigation et de drainage (l'irrigation et le drainage font partie du nom de la CIID et représentent la base de la CIID). Le changement climatique et son impact seront soulignés un peu plus pour refléter son importance. La gestion des ressources naturelles (y compris l'eau, l'énergie, la terre, etc.) en tant que système intégré reçoit plus d'attention. La gestion du développement durable (renforcement des capacités, socio-économie, jeunes professionnels, ingénierie de la valeur, etc.) est nécessaire pour les ODD et la vision CIID. Les nouveaux thèmes sont:

- (i) Gestion de l'eau d'irrigation et de drainage (activités à long terme)
- (ii) Gestion des ressources naturelles (activités à moyen terme)
- (iii) Gestion d'eau dans le cadre du changement climatique et rareté de l'eau (activités à moyen et long terme)
- (iv) Développement durable : renforcement des capacités, histoire, aspects institutionnels et socio-économiques des programmes d'irrigation et de drainage. (activités à long terme)

B. Les groupes de travail de la nouvelle structure seront autorisés à travailler à différentes échelles (par nature, les échelles ne sont pas des entités distinctes). Un champ fait partie intégrante et non une partie isolée d'un bassin versant. Dans les anciens thèmes, l'exploitation agricole et le bassin étaient séparés. Les futurs GT ne seront pas limités à une échelle spécifique.

C. Le mandat actualisé de chaque groupe de travail prendra en compte les nouveaux thèmes.

Au lieu de créer un nouveau groupe de travail pour les nouvelles technologies, il est prévu que tous les groupes de travail adoptent les nouvelles technologies pertinentes (par exemple, l'utilisation de drones, l'intelligence artificielle, l'automatisation des systèmes d'irrigation et de drainage, les nanotechnologies, etc.). Cela permettra à tous les groupes de travail de progresser en utilisant les nouvelles technologies et de ne pas se limiter aux technologies traditionnelles, conventionnelles et classiques.

Veillez noter:

- (i) Les GT en texte bleu arrivent au terme de leur mandat d'ici novembre 2023 et leurs membres doivent rejoindre au GT en texte rouge.
- (ii) Les groupes de travail non concernés pourraient avoir besoin de changer leur nom pour refléter la fusion avec d'autres groupes de travail.
- (iii) mandat des nouveaux groupes de travail sera modifié pour refléter les nouveaux sujets ajoutés par les groupes de travail fusionnés.

- (iv) Les groupes de travail ne dépendent pas de l'échelle. Les groupes de travail sont autorisés à travailler à toutes les échelles, de l'exploitation agricole au bassin, et il est attendu d'eux qu'ils le fassent.
- (v) Aucun nouveau groupe de travail n'a été créé pour les nouvelles technologies (drones, nano-irrigation, apprentissage automatique, automatisation, intelligence artificielle, etc.). Il s'agit d'aider tous les groupes de travail à adopter les nouvelles technologies pertinentes et à ne pas se concentrer uniquement sur les technologies traditionnelles et communes..
- (vi) Les groupes de travail en cours ajouteront d'autres tâches pertinentes au groupe de travail fusionné. Les responsables de ces nouvelles tâches pourraient être les Présidents des GT qui seront clos s'ils acceptent de les diriger.
- (vii) La CIID devra assouplir les règles du nombre maximum de membres / GT / pays et réexaminer la situation dans les 2-3 années à venir.
- (viii) Les responsables des groupes de travail qui seront clos doivent informer leurs membres de rejoindre les autres groupes de travail désignés lors de la réunion de Vizag.
- (ix) Les Présidents des groupes de travail non concernés resteront à leur poste s'ils le souhaitent.



Annexe 7 [Para 60, Pt. 15.1 du CEI]**PROGRAMME WATSAVE****I. HISTORIQUE**

Suite au 15^e Congrès CIID tenu aux Pays-Bas en 1993, une Equipe de Travail WatSave a été mise en place qui a proposé en 1997 d'instituer les Prix WatSave pour promouvoir et reconnaître la réussite de la conservation de l'eau parmi les pays membres. La proposition a été approuvée en principe par le CPAT ainsi que par le CEI, et la CIID a institué les Prix WatSave en 1997. L'Equipe de Travail a préparé les conditions et les critères des Prix et les a présentés pour l'approbation du Comité de direction. Ces conditions et critères ont été révisés par la suite en 2007 et 2010 par le CEI. Le programme WatSave est présenté ici pour consolider toutes les décisions prises par le CEI sur la base des recommandations faites par le GT-WATS, des membres du jury et du CPAT de temps à autre. Il inclut également certaines des recommandations faites, mais non suivies ou approuvées par la suite par les CEI de cette année-là, ce qui exige une attention particulière.

II. PORTÉE ET OBJECTIF

Le(s) prix est/sont décerné(s) à une personne ou à une équipe pour une innovation qui contribue à la conservation/économie de l'eau en augmentant l'utilisation bénéfique et/ou efficace de l'eau afin de développer et d'améliorer l'utilisation durable de cette ressource essentielle. Les prix WatSave visent à :

- (a) Promouvoir et encourager les meilleures applications ou projets technologiques qui ont permis d'économiser et/ou de récupérer les eaux usées/eaux de basse qualité.
- (b) Promouvoir d'autres interventions non technologiques et/ou des techniques innovantes de gestion des terres et de l'eau afin d'accroître la disponibilité de l'eau pour différentes utilisations.*
- (c) Promouvoir la recherche qui permet de réaliser des économies substantielles dans les applications ou les utilisations de l'eau.
- (d) Promouvoir l'élaboration de nouvelles politiques/approches en matière d'économie d'eau conduisant à une utilisation rentable et bénéfique de l'eau.

(a) Portée

Le Prix WatSave met principalement l'accent sur la réalisation elle-même. Il s'agit d'un "prix pour la réalisation à l'individu ou à l'équipe qui est à l'origine de la réalisation" dans cet ordre. Les objectifs et l'esprit des prix WatSave CIID sont les suivants:

- (i) Les prix sont destinés à se relier aux activités particulières ou aux ensembles d'activités connexes et non pas à mettre en évidence les réalisations professionnelles globales d'un individu ou d'un groupe particulier.
- (ii) Les prix ne sont pas destinés à reconnaître des études de recherche en soi, mais plutôt à reconnaître les réalisations en matière d'économie d'eau.
- (iii) Les économies peuvent être réalisées à l'échelle pilote ou sur une plus grande surface, mais elles doivent avoir été présentées sur le terrain aux agriculteurs ou aux gestionnaires et appliquées par eux, plutôt que de rester purement hypothétiques.

Les Prix WatSave sont décernés dans quatre catégories :

(i) Prix WatSave de la technologie

Ce prix est décerné pour les travaux promouvant et encourageant les meilleures innovations/applications technologiques ou projets qui ont réussi à économiser l'eau et/ou à récupérer les eaux usées/eaux de basse qualité.

(ii) Prix WatSave de la gestion innovatrice de l'eau

Ce prix est décerné pour les innovations qui favorisent les interventions non technologiques et/ou les techniques innovatrices de la gestion des terres et de l'eau en vue d'accroître la disponibilité de l'eau pour différentes utilisations; la promotion de la recherche qui permet de réaliser des économies considérables dans les applications ou les utilisations de l'eau; ou la promotion de l'élaboration de nouvelles politiques/approches en matière d'économies d'eau menant à une utilisation rentable et bénéfique de l'eau.

(iii) Prix WatSave du jeune professionnel

Ce prix est décerné aux jeunes professionnels (moins de 40 ans) pour les travaux d'économie/de conservation de l'eau. Le travail effectué par le jeune professionnel doit avoir été réalisé individuellement ou en groupe et non comme une étude guidée (ou une partie du projet).

(iv) Prix WatSave des agriculteurs

Ce prix est décerné aux agriculteurs pour des exemples de réussite en matière d'économie d'eau, afin de promouvoir la conservation de l'eau.

(b) Prix

Chaque prix comporte un honoraire de 2000 dollars américains et une citation. Au cas où le prix est décerné à une équipe, le montant sera versé au chef de l'équipe qui sera partagé également par tous les collaborateurs. La plaque de citation doit porter le nom de la CIID en tant que promoteur.

Le montant du prix peut être déboursé soit en dollar américain soit dans la monnaie locale du Comité National hôte, à la convenance du Comité National.

Au cas où un lauréat n'est pas en mesure d'assister à la réunion du CEI pour recevoir le prix, il doit fournir son consentement écrit au représentant du Comité national présent à la réunion du CEI pour qu'il reçoive le prix en son nom.

(c) Diffusion des œuvres primées

Sur la base des travaux primés, la CIID recueille et diffuse des informations sur les pratiques d'économie/de conservation de l'eau adoptées par les pays membres dans le monde à travers les publications, les sites web et l'organisation des ateliers régionaux. Le lauréat doit soumettre un chapitre (environ 2000 mots) décrivant la (les) technologie(s), ainsi que des images et/ou des vidéos avant de recevoir le prix. Les lauréats doivent coopérer avec le Bureau Central CIID pour apporter des modifications, y compris les informations manquantes. Les promoteurs de l'innovation en termes de technologie ou de techniques de gestion devront s'engager à fournir un soutien intellectuel complet au Bureau Central pour la diffusion de la réalisation.

III. PROCEDURE**(a) Demande**

Les candidatures doivent être conformes à ces règles :

- (i) Les candidatures pour les prix sont ouvertes à tous les professionnels/équipes des pays membres/membres associés CIID ainsi qu'aux pays non membres, mais la nomination doit être faite et validée par un Comité National/ Comité/ Membre Institutionnel Direct de la CIID.
- (ii) Le formulaire de candidature dûment rempli.
- (iii) La discussion dactylographiée d'environ 1500 mots en anglais ou en français résumant les travaux du candidat relatifs à l'économie/la conservation de l'eau.
- (iv) La soumission des pièces justificatives.
- (v) Les images et/ou des vidéos de l'innovation doivent être fournies.
- (vi) Un bref curriculum vitae (CV) du/des candidat(s)
- (vii) Une photographie récente du/des candidat(s).
- (viii) Les candidatures doivent être adressées par voie électronique au Secrétaire Général CIID pour parvenir au Bureau Central, New Delhi, avant la dernière date de réception des candidatures au Bureau Central CIID annoncée par le Secrétaire Général.

L'idée de passer les candidatures via le CN s'agit de recevoir une seule candidature par catégorie et par pays après une première analyse des candidatures pour un ordre séquentiel basé sur le mérite et en recommander une seule. Les pays membres CIID peuvent soutenir une candidature d'un pays non membre, mais chaque pays ne doit présenter qu'un seul candidat par catégorie.

Le Comité National peut proposer des travaux nouvellement développés par les lauréats précédents du Prix WatSave à condition qu'il s'agisse d'une innovation différente, étant donné que le but du prix est de reconnaître les technologies et les techniques de gestion d'économie d'eau qui ont connu du succès dans la pratique au sein

de la famille CIID et de les diffuser à travers le monde. Une innovation nominée qui a été rejetée pour le prix WatSave par la CIID ne doit pas être nominée à nouveau, même dans une catégorie différente.

Veillez noter que tout document de candidature, tel que mentionné ci-dessus, reçu après la date limite peut être examiné l'année suivante avec des informations mises à jour et transmis au jury. Tous les documents relatifs à la nomination reçus à la date limite ou avant celle-ci feront l'objet d'un accusé de réception par le Bureau central dans un délai d'une semaine par courrier électronique/télécopie. En cas de non-réception de l'accusé de réception, le comité national/comité concerné doit contacter le Bureau central immédiatement.

Pour que le processus d'évaluation soit équitable, il faut qu'il y ait au moins trois candidatures dans chaque catégorie. Si le nombre de candidatures est moindre dans une catégorie, les candidatures peuvent être examinées l'année suivante avec des informations actualisées sur l'innovation. En outre, si le comité n'est pas convaincu par l'une des candidatures, il peut reporter la décision à l'année suivante, lorsque des candidatures plus nombreuses ou de meilleure qualité seront disponibles.

(b) Jury

Les nominations doivent être examinées par un panel de 5 juges - chacun venant des quatre régions CIID (Amériques, Afrique, Asie-Océanie et Europe) et le cinquième de n'importe quelle région, mais il ne doit pas y avoir deux juges venant du même pays. Le Président du Panel des juges soumettra son rapport au Président de la CIID en donnant les raisons pour la sélection d'une innovation particulière pour le prix ainsi que des suggestions pour l'amélioration du programme et sa mise en oeuvre ou la façon de le diffuser. Un juge ne peut pas évaluer une candidature de son propre pays. Le jury sera nommé par le Président de la CIID en consultation avec le Président du Groupe de Travail sur la conservation d'eau pour l'agriculture (GT-WATS).

La décision du Président CIID prise dans le cadre du processus décrit dans le présent document sera définitive et contraignante. Aucune discussion ou correspondance relative au prix ne sera engagée.

(a) Calendrier

Le calendrier suivant pour la réception des candidatures et l'annonce des prix WatSave sera maintenu dans la mesure du possible :

- Dernière date de réception des candidatures— jours avant la date du CEI
- Examen par le Panel des juges — Dans les 60 jours à compter de la dernière date
- Déclaration/Annonce du Prix — 45 jours avant la date du CEI.

(b) Critère d'évaluation

(1) Prix de technologie et de gestion

- (i) Est-ce que l'innovation peut apporter une contribution exceptionnelle à la conservation de l'eau et accroître l'utilisation bénéfique de l'eau et/ou déverser l'eau pour d'autres usages?
- (ii) Est-ce que les quantités d'eau économisées ont été quantifiées et documentées dans la remise?
- (i) Est-ce qu'il y a une attente raisonnable que l'innovation peut être mise en oeuvre de manière durable?
- (iii) Est-ce que la contribution et la responsabilité de chaque personne impliquée ont été définies dans la remise?

(2) Prix du jeune professionnel

- (i) Est-ce que l'innovation promet d'apporter une contribution exceptionnelle à la conservation de l'eau et à l'augmentation de l'utilisation bénéfique de l'eau et/ou de déverser l'eau pour d'autres usages?
- (ii) Est-ce que l'innovation a fait l'objet d'un essai pilote sur le terrain et les économies d'eau potentielles ont été estimées et documentées dans la candidature?
- (ii) Est-ce qu'il y a une attente raisonnable que l'innovation peut être mise en oeuvre de manière durable?

- (iii) Est-ce que la contribution et la responsabilité de chaque personne impliquée ont été définies dans la remise?

(3) Prix des agriculteurs

- (iii) Est-ce que l'innovation peut être facilement adoptée par d'autres agriculteurs de la région ?
- (iv) Est-ce que l'innovation peut apporter une contribution exceptionnelle à la conservation de l'eau et accroître l'utilisation bénéfique de l'eau et/ou déverser l'eau pour d'autres usages?
- (iv) Est-ce qu'il y a une attente raisonnable que l'innovation peut être mise en œuvre de manière durable?

Le jury **est** habilité à faire passer une candidature de la catégorie dans laquelle elle est soumise à une autre catégorie si ce changement est approprié, bénéfique et essentiellement justifié.

(c) Authentification par le Comité National

Pour que le jury puisse attribuer les prix, qui dépendent fortement de l'application réelle de la technologie sur le terrain, le comité national présentant la candidature doit jouer un rôle important, car les membres du jury n'ont souvent pas une connaissance détaillée et directe de la situation qui existe dans un pays donné et ne sont donc pas en mesure de juger du réalisme des propositions individuelles.

Les comités nationaux doivent mettre en place un Comité national de sélection des prix WatSave à base élargie pour étudier les candidatures au niveau national conformément aux critères établis pour chaque catégorie de prix pour laquelle les candidatures sont proposées au Bureau central et pour vérifier leur admissibilité. Le comité de sélection doit authentifier l'innovation et sa mise en œuvre et s'assurer qu'il s'agit d'un travail original réalisé par les auteurs. Les comités nationaux doivent également confirmer l'âge du candidat pour le prix du jeune professionnel.

(d) Financement

Le Comité national hôte de la réunion du CEI de chaque année parrainera les prix décernés pour l'année en question.

Le Bureau Central devra prévoir dans le budget annuel des provisions adéquates pour diffuser les travaux attribués.

(e) Coordonnées

Veuillez contacter le Bureau Central CIID pour complément d'informations sur les Prix WatSave,

The Secretary General
International Commission on Irrigation & Drainage (ICID)
48 Nyaya Marg, Chanakyapuri
New Delhi 110021
Tel: +91-11-26116837, 2611 5679, 2467 9532, Fax: +91-11-26115962
E-mail: icid@icid.org, Website: www.icid.org

